

Communiqué de presse
Rennes, le 9 avril 2019

**Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
Laurence Maillart-Méhaignerie nommée référente nationale du déploiement
du Plan Pauvreté**

Laurence Maillart-Méhaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine, figure parmi les parlementaires chargés du suivi national du déploiement du Plan Pauvreté sur le territoire.

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté était très attendue. Elle a été renforcée en début d'année par la nomination de hauts commissaires régionaux et par le début des démarches de contractualisation entre l'Etat et les départements. Ce plan pauvreté sera doté de 8,5 milliards d'euros pour favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge, garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien, mettre en place un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, réformer les droits sociaux pour les rendre plus accessibles, plus équitables et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi. « *En tant que référente nationale, mon rôle est de veiller à la bonne exécution du plan dans nos territoires, à l'échelle la plus proche possible des bénéficiaires. Je veux être un relais utile auprès des opérateurs de l'Etat, des collectivités et auprès de tous les acteurs de l'insertion dans l'emploi et de la lutte contre la pauvreté* » explique la députée de la 2^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine.

En Ille-et-Vilaine, la stratégie nationale reposera sur 2 axes principaux :

- Une logique de contractualisation avec l'Etat qui permettra au département de bénéficier de 1,03 millions d'euros dès 2019 et en 2022 de 1,55 millions d'euros pour renforcer ses politiques de solidarité ;
- Le déploiement de nouveaux moyens pour prévenir la pauvreté autour de 5 engagements :
 - **Rompres avec la reproduction de la pauvreté** : bonus mixité pour favoriser l'accueil d'enfants issus de familles pauvres, bonus territoires pour les constructions dans les quartiers prioritaires, bonus handicap, etc.
 - **Garantir les droits fondamentaux des enfants** en luttant contre la précarité alimentaire, contre l'habitat indigne et en renforçant l'accès aux soins dans le cadre des réseaux d'éducation prioritaire notamment.
 - **Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes** : appels à projets du PIC, renforcement de la prévention spécialisée et des Points accueil écoute jeunes, instauration d'une obligation de formation, déploiement de la Garantie jeunes.

- **Inciter à l'activité avec des droits sociaux plus accessibles et plus équitables** : dans le cadre de la contractualisation avec le département, la stratégie prévoit 110 000 € par an pour généraliser et renforcer le premier accueil social de proximité.
- **L'emploi au cœur de tout accompagnement** : en plus des sommes consacrées à l'insertion dans le cadre de la convention entre l'État et le département, l'État renforcera son investissement dans le secteur de l'insertion par l'activité économique avec une hausse de 25 % des moyens de l'IAE jusqu'en 2022.

Organisés autour de Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, les référents sont constitués de trente députés de la majorité, dont une autre députée d'Ille-et-Vilaine, Christine Cloarec. *« Le déploiement du Plan Pauvreté marque un tournant dans le quinquennat : il s'agit d'apporter une réponse globale à un problème qui perdure dans notre société depuis 30 ans. La lutte contre les inégalités constitue la priorité de notre action : ce plan permet de coupler une grande ambition à des mesures concrètes »* déclare Laurence Maillart-Méhaignerie.



Laurence Maillart-Méhaignerie en compagnie de Christelle Dubos et Christine Cloarec.